

MERCREDI 13 JUIN : LE CESE A VOTE SON AVIS "LA DETTE : UN PONT ENTRE PASSE ET AVENIR"

Avec un montant de 1 717 milliards d'euros en 2011, la dette publique de la France fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions. Plus généralement, la crise de la dette est devenue, au cours des dernières années, une des préoccupations majeures de l'Union européenne et de ses pays membres. Il ne s'agit pourtant pas d'un phénomène nouveau et les raisons de cet endettement sont anciennes et multiples. Aujourd'hui, les sommes atteintes poussent certains à considérer cette dette comme une charge laissée aux générations futures par des générations particulièrement égoïstes. Ainsi, la dette, qui a parfois servi à des créations de richesse et a permis d'anticiper les investissements nécessaires, tout en lissant les chocs économiques éventuels, apparaît comme un pont entre passé et avenir.

Après avoir consacré une première partie aux causes de la situation actuelle de la dette, en Europe et spécialement en France, le CESE formule dans une deuxième partie un ensemble de propositions susceptibles de permettre une gestion efficace de la dette publique et sa réduction, condition sine qua none pour retrouver des marges de manœuvre.

L'avis de la section de l'économie et des finances, rapporté par Michel Lamy (Groupe CFE-CGC), a été voté ce jour en séance plénière avec 210 votants, 57 abstentions, 101 votes pour et 52 contre.

L'analyse de la dette et ses évolutions

Pour le CESE, le niveau de la dette publique de la France est essentiellement le fruit de déséquilibres globaux qui touchent notre pays depuis un certain nombre d'années. « Parmi ces déséquilibres, on retiendra notamment l'excroissance du secteur financier, le déficit de la balance des paiements, la désindustrialisation, la montée du chômage et des inégalités de revenus » résume Michel Lamy, rapporteur de cet avis.

Plus récemment, l'éclatement de la crise financière et la récession qui s'en est suivie ont amoindri les recettes fiscales (- 51 milliards d'euros entre 2007 et 2009 en France), gonflé les dépenses publiques et creusé les déficits. Depuis 2007, la baisse de la pression fiscale s'est accélérée et a été couplée au développement des niches, faisant exploser le déficit. Selon la Cour des comptes, un tiers de la hausse de la dette publique serait imputable à la crise.

Mais la dépense publique – par sa structuration et son illisibilité – devient le catalyseur des critiques et le premier poste de réforme susceptible d'engager une réduction effective du déficit public. Répartie entre l'Etat et divers opérateurs, dont les collectivités territoriales, la dépense publique représente 56% du PIB.

L'avis revêt donc un caractère capital tant le constat s'avère alarmant. Fin 2011, la dette publique française représentait 86 % du PIB, zone proche des 90 % que certains économistes considèrent comme une limite très dangereuse à dépasser. « Cumulée avec celles des entreprises et des ménages, la dette brute totale a franchi en 2011 la barre de 210 % du PIB, alors qu'elle n'était que de 96 % en 1980. Avec 1 717 milliards d'euros pour les seules administrations publiques, cela représenterait environ 32 000 euros par Français » ajoute Michel Lamy.

Ce constat appelle un traitement approprié et résolu des problèmes de dette, publique ou privée, qui doit être mis en œuvre si l'on veut éviter durablement les catastrophes, de lourdes conséquences financières et économiques ainsi que des répercussions politiques avec des dérives extrémistes.

La dette doit être ramenée à un niveau soutenable pour les finances publiques et la dépendance de l'Etat vis-à-vis des marchés financiers doit être limitée. Dans ce contexte, le CESE formule dans cet avis une série de propositions susceptibles de permettre une gestion efficace de la dette publique afin de retrouver des marges de manœuvre.

Résoudre le problème de la dette publique sans nuire à l'activité économique ni remettre en cause le niveau de protection sociale et les conditions de travail

Pour Michel Lamy, *« la réduction de l'endettement public nécessite d'articuler des mesures de court terme de façon à garder la confiance des marchés financiers, avec une stratégie économique visant à stimuler une croissance durable. C'est une gageure dans notre société où prédomine le souci du court terme »*.

L'avis distingue en ce sens une palette de mesures pour réduire la dette : augmentation des recettes (réforme fiscale et recettes qui seraient générées par un surcroît de croissance), diminution des dépenses publiques, et réformes de structures. *« Il faudra parallèlement faire attention à préserver les secteurs économiques créateurs d'activité et d'emploi en France »* ajoute Michel Lamy.

Il devient ainsi urgent de revisiter structurellement nos dépenses et notre fiscalité. Le CESE considère dans cet avis qu'il convient de s'engager dans un rééquilibrage des recettes, en révisant profondément le système fiscal français, et des dépenses, qui devront être soigneusement évaluées. Pour Michel Lamy, *« la réforme fiscale devra rendre l'impôt plus stable - un aspect primordial pour les entreprises - mais aussi plus efficace et plus équitable, afin qu'il puisse être accepté par tous les citoyens. Plus généralement, une prise de conscience lucide et courageuse de l'ensemble de la société semble nécessaire afin que les remèdes soient acceptés au regard de l'intérêt général »*. En particulier, les actions entreprises pour résoudre les difficultés doivent respecter une plus grande transparence pour que chacun soit convaincu que les efforts, le cas échéant, seront équitablement répartis.

La situation n'est pas n'ont plus irréversible. Si le niveau de la dette française atteint aujourd'hui des records, la confiance des investisseurs dans notre pays demeure forte. En effet, le 16 mai 2012, la France a encore emprunté 9,1 milliards d'euros dans des conditions de taux historiquement favorables. *« Une austérité aveugle n'apparaît pas comme opportune dans cette période d'instabilité constante »* explique Michel Lamy. Les événements récents montrent en effet que les pays engagés dans de fortes mesures d'austérité affaiblissaient leur propre économie (explosion du taux de chômage, affaiblissement des recettes fiscales et aggravation généralisée de la situation économique).

Mais la prudence commande tout de même de diminuer la dépendance de la France par rapport aux marchés, en prenant des mesures rapides pour alléger le déficit. L'avis préconise par exemple la suppression de certaines niches fiscales judicieusement choisies. *« Autant une réforme fiscale semble indispensable, comme le préconisait le rapport annuel du CESE sur l'état de la France en 2011, autant il peut être également utile de s'attaquer aux « niches fiscales » qui peuvent être supprimées, pour certaines d'entre elles, sans effets collatéraux négatifs sur l'économie »* explique Michel Lamy. En ce

sens, le CESE insiste pour la mise en place de rapports transparents afin d'évaluer l'efficacité de ces niches.

L'avis souligne parallèlement qu'il est indispensable, pour renouer avec la croissance, de soutenir prioritairement la ré-industrialisation de nos territoires, la compétitivité des entreprises et leur accès aux marchés extérieurs ainsi que les efforts d'innovation et le développement des TPE-PME.

L'ensemble de ces mesures devront toutefois éviter de déstabiliser les acteurs économiques ainsi que la protection sociale, qui se révèle un excellent amortisseur de crise. Pour Michel Lamy, *« l'essentiel devrait consister à mettre en place un nouveau modèle de développement responsable et durable, créateur d'emplois. Cela passera nécessairement par des investissements. L'élaboration de projets européens coordonnés allant en ce sens multiplierait leur efficacité et aurait des effets positifs, à tous points de vue, sur la préparation de l'avenir. La coopération européenne est la clé de sortie de cette crise, car il n'y a pas de perspectives favorables si l'on se limite au territoire national »*.

Enfin, le CESE recommande la révision du rôle des agences de notation, avec la mise en place d'une autorité publique européenne, qui ferait office de contrepoids avec des critères de notation basés sur les facteurs économiques, mais aussi sociaux et environnementaux.

L'avis de la section de l'économie et des finances a été voté ce jour en séance plénière avec 210 votants, 57 abstentions, 101 votes pour et 52 contre.

Contact presse

Sylvaine COULEUR

01.44.69.54.05

06.99.37.63.48

sylvaine.couleur@clai2.com

Charles SAVREUX

01.44.69.54.12

07.77.26.24.60

charles.savreux@clai2.com